

COURS 06 : Les grandes mutations économiques et les caractéristiques**A) L'économie planifiée post-indépendante**

A l'indépendance de l'Algérie en 1962, la récupération des richesses nationales intervient dans le contexte d'un vaste mouvement de naturalisation de l'investissement étranger dans le tiers monde qui dure jusqu'à la moitié des années soixante-dix.

La naturalisation des biens vacants après le départ des colons (logements, entreprises, commerces, terres, cinémas...) vise à les soustraire à l'appropriation sauvage. Le 24 février 1971 c'est le secteur des hydrocarbures qui est nationalisé et une société étatique, la Sonatrach, est créée, à laquelle est attribué le monopole de la filière (la participation étrangère ne peut dépasser 49 % du capital).

Dans la stratégie algérienne de développement, la priorité est mise sur l'industrie, considérée comme seule à même de propulser rapidement le pays dans la modernité. Ce seront les revenus de la filière des hydrocarbures qui assureront le financement du vaste programme d'investissements planifiés dans des industries placées sous la tutelle de l'Etat et dédiées au marché intérieur. Si la priorité est donnée à l'industrie lourde (sidérurgie, métallurgie), l'objectif est l'édification d'un système productif national intégré.

A la fin des années soixante dix l'Etat interrompt ces gigantesques investissements industriels planifiés, dont la négociation centralisée.

La décentralisation partielle de la décision financière ouvre aux entreprises publiques l'autofinancement (1978) et le recours au crédit extérieur pour leurs dépenses de fonctionnement et leurs importations (1986). Cela provoque un emballement de l'endettement extérieur à court terme et un déploiement de la corruption sur les marchés à l'importation.

B) La crise économique et l'ouverture du marché

En 1986, la chute brutale du prix du pétrole (à laquelle s'ajoute celle du dollar) exerce un choc sur l'économie. L'avènement en 1989 d'un gouvernement réformateur est le point de départ d'un projet global de réformes économiques. Il s'agit d'un programme élaboré dans le sens de soumettre l'économie aux lois du marché.

Devenue l'une des principales préoccupations du gouvernement à la fin des années quatre vingt dix, la question de la dette poussa les Autorités centrales à l'engagement de réformes.

En 1994, en situation de cassation de paiement, le gouvernement demande le rééchelonnement de sa dette extérieure. Dans ce contexte, le FMI imposa ses mesures standard d'ajustement (dévaluation du dinar et adoption d'un programme de privatisation).

A cela s'ajoute pour les populations une politique draconienne de réduction des importations et

des dépenses publiques.

L'Algérie engagea auprès de ses créanciers sur un plan d'ajustement structurel comprenant des mesures de stabilisation (réduction de l'inflation, stabilisation de la monnaie, libération des prix, restauration des équilibres internes et externes), considérés comme préalable à des réformes de structure.